

académie
Limoges




RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La scolarisation des élèves avec troubles du spectre de l'autisme



« Autisme » du Grec « autos » pour désigner le retrait sur
soi-même .

Terme créé par E. BLEULER

Quelques rappels

L'autisme a été reconnu comme un handicap en 1996 par la loi « Chossy ».

La Haute Autorité de Santé (HAS) a estimé, sur la base des études internationales, qu'un nouveau né sur 150 serait concerné par les troubles du spectre autistique.

En 2010, seules 75 000 personnes avec TSA étaient diagnostiquées et prises en charge dans le secteur médico-social et moins de 20% d'entre elles bénéficiaient d'un accompagnement au sein d'une structure dédiée.

De nombreux parents trouvaient des réponses pour la scolarisation de leur enfant en dehors de nos frontières (Belgique).

Plusieurs plans...

- * **Plan 1: 2005-2007 circulaire DGAS du 8 mars 2005**
- * **Plan 2: 2008-2011 circulaire DGAS du 5 janvier 2010**

- * **Plan 3: 2013-2017 circulaire DGCS du 30 août 2013**
 - **5 axes**
 - ❖ **Diagnostiquer et intervenir précocement**
 - ❖ **Accompagner tout au long de la vie**
 - ❖ **Soutenir les familles**
 - ❖ **Poursuivre les efforts de recherche**
 - ❖ **Former l'ensemble des acteurs de l'autisme**

- * **Fin 2017: rédaction du 4^{ème} plan 2018-2021**

Evaluation des différents plans

LETARD Valérie. [Evaluation de l'impact du Plan Autisme 2008-2010 : comprendre les difficultés de sa mise en oeuvre pour mieux en relancer la dynamique.](#)

[Rapport à Madame Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la cohésion sociale.](#) Décembre 2011.

COMPAGNON Claire, PETREAULT Gilles, CORLAY Delphine. [Evaluation du 3ème plan autisme dans la perspective de l'élaboration d'un 4ème plan.](#)

Paris : IGAS, 2017

[3ème plan autisme 2013-2017.](#) Ministère des affaires sociales et de la santé.

[Synthèse du 3ème plan autisme.](#) Ministère des affaires sociales et de la santé.

Autre rapport

SCHOVANEC Josef.

Rapport présenté à la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion sur le devenir professionnel des personnes autistes. Paris : Ministère des affaires sociales et de la santé, 2017.

Le 3ème plan autisme en région

AUTISME SCHEMA D'ORGANISATION REGIONAL

Réseau Repérage/ dépistage

Réseau Diagnostic et Education
Intensive Précoce

Réseau Accompagnement

GRAND PUBLIC

Campagne de
communication large

. Médecins généralistes
et spécialistes,

. Professionnels de la
Petite enfance

. MDPH

CENTRE EXPERT Régional au CHU – Pôle neurosciences

5 GRANDES MISSIONS

- Assurer le diagnostic de 60 enfants/an (diagnostic provisoire et confirmation).
- Assurer la mise en place du projet personnalisé puis la supervision de l'intervention intensive précoce pendant deux ans soit 120 enfants/an.
- Assurer l'intervention intensive précoce (lien avec camps)
- Soutenir en amont le dépistage et assurer la formation de dépisteur/formateur.
- Participer à la recherche en lien avec des équipes nationales et internationales.
- Etre un centre de référence et de diffusion des connaissances, compétences et bonnes pratiques concernant la problématique spécifique des très jeunes enfants.

Mise en place
d'un réseau médico-social
CAMSP- SESSAD en lien
avec les MDPH
Accompagnement intensif
et/ou adapté (*Charte à prévoir
pour les structures intervenant
dans l'accompagnement intensif*)

Education Nationale
Convention de partenariat

CRA (décret en attente)

Actions renouvelées
Accueil-Formation-informations-
conseil aux aidants familiaux et aux
professionnels
Comité des usagers

Services Hospitaliers
CHU – CH - CHS

(Partenariat à préciser)

Le cadre réglementaire

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, réformant la loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Le cadre réglementaire

Scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du Code de l'Éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles - [Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009](#)

L'instruction interministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017)

Les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS): Haute Autorité de Santé. [Autisme et autres troubles envahissants du développement – Etat des connaissances](#). Saint-Denis : HAS, 2010.

Les recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)

Quelques pistes pour le 4^{ème} plan autisme

La conférence interministérielle du handicap (CIH de décembre 2016) fixe un cap pour la rédaction du 4^{ème} plan autisme :

- ❑ Poursuivre la diversification de l'offre de scolarisation pour accompagner les parcours scolaires des jeunes avec autisme
- ❑ Ouverture de 100 unités d'enseignement (UE) TSA dans les écoles élémentaires sur 2 ans à compter de 2018.
- ❑ Implantation d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) TSA dans chaque département, notamment dans les collèges.
- ❑ Création de 2 modules d'approfondissement « troubles du spectre autistique » dans le cadre de la réforme de la certification des enseignants spécialisés.
- ❑ La recherche de dispositifs innovants

Des principes

- Prioriser la scolarisation en milieu ordinaire
- Mettre en œuvre des parcours sans rupture en proposant des parcours pluriels et complémentaires
- Travailler en coopération avec le secteur médico-social

Les données académiques

Tableau recensement des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme

Académie de Limoges

2017-2018

Département	Classes ordinaires		Dispositifs ULIS	Classe d'autorégulation	Total milieu ordinaire	Unités d'enseignement	UEMA	TOTAL effectifs
Corrèze	1 ^{er} degré	33	6	9	48	6	7	61
	2 nd degré	19	9	0	28	9	0	37
	Total	52	15	9	76	15	7	98
Haute Vienne	1 ^{er} degré	107	28	2	137	17	5	159
	2 nd degré	22	25	0	47	5	0	52
	Total	129	53	2	184	22	5	211
Creuse	1 ^{er} degré	19	2	0	21	11	7	39
	2 nd degré	15	4	0	19	11	0	30
	Total	34	6	0	40	22	7	69
TOTAL académie		215	74	11	300	59	19	378

Les données académiques

- Sur l'académie de Limoges, les élèves avec TSA représentent 8,3% de la population d'élèves en situation de handicap (10% sur la région académique).
- * 56% sont scolarisés en Haute Vienne, 26% en Corrèze et 18% en Creuse. **79,3% sont scolarisés en milieu ordinaire dont 59,7% en classe ordinaire.**
- * 42% sont scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré, 14,8% dans le second degré.
- * 19,5% suivent leurs parcours avec l'appui d'un dispositif de scolarisation (Ulis TSA ou Ulis TFC) : 9,5% dans le 1^{er} degré et 10% dans le 2nd degré.
- * La scolarisation en classe ordinaire est majoritairement accompagnée par une aide humaine (AVS) ou pour la Haute Vienne par des assistants d'éducation issus du Centre expert.
- * **20,6% sont orientés en médico-social dont 5 % sont scolarisés en UEMA.**

Les modalités d'accompagnement

Département	IME	SESSAD
Haute Vienne	1 établissement	7 services
Corrèze	3 établissements	3 services
Creuse	2 établissements	1 service

Les associations de parents ou dispositifs dédiés à l'autisme

Haute Vienne	Creuse	Corrèze
5 associations	Autisme 23	Soleil Corrèzien
	Réseau bulle	

DISPOSITIFS ASSOCIATIFS DEDIES A L'AUTISME EN HAUTE-VIENNE

- * **ALISEA** : BP 143 87004 Limoges Cedex 1 06 81 60 02 91 alisea@gmx.fr
- * **Autisme 87** : 42 avenue de la Révolution 87000 Limoges 06 19 98 43 20
autisme87@orange.fr
- * **LES PAS** (Loisirs Entraide Sensibilisation en faveur des Personnes avec Autismes) 2 Place Auguste Roche BP115 87200 Saint Junien
06 66 87 57 78 / 07 83 78 03 74 lespas87200@gmail.com
- * **SESAME Autisme 87** : 25 avenue de la Révolution 87000 Limoges
06 87 37 71 62 sesameautisme87@free.fr
- * **Actions pour l'Autisme Asperger** : 12 rue Joseph Cazautets 87170 Isle
06 29 68 64 90 mariejoe.treuil87@gmail.com

DISPOSITIFS ASSOCIATIFS DEDIES A L'AUTISME EN CORREZE

* **Soleil Corrèzien** : Puybaret 19100 Brive la Gaillarde 06 21 58 51
16 - 06 03 56 32 51 - 06 50 04 44 95 soleilcorrezien19@gmail.com

DISPOSITIFS ASSOCIATIFS DEDIES A L'AUTISME EN CREUSE

Autisme 23 : La Rue Haute 23000 La Chapelle Taillefert 05 55 81
60 47 autisme23@gmail.com

Réseau bulle 23 : 2 La Chaumette 23700 Mainsat 09 66 93 50 37
association23@reseaubulle.fr

CENTRES DE DIAGNOSTIC EN LIMOUSIN

ENFANTS DE + DE 6 ANS, ADOLESCENTS, ADULTES :

- **Centre de Ressources Autisme du Limousin (CRA) :**

Site du CREAL 6 rue du Buisson 87170 Isle

05 55 01 78 67

contact@cralimousin.com

Jeunes enfants (0-6 ans) :

- **Centre Expert Autisme (CEA) :**

Hôpital Le Cluzeau 23 avenue Dominique Larrey

87042 Limoges Cedex

05 55 05 89 84

Secretariat.Centre.Expert.Autisme@chu-limoges.fr

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT 87

Enfants :

IME René Bonnefond : Gris 87220 Eyjeaux 05 55 09 70 30

imerenebonnefond@lespep87.org

SESSAD Francis Lormier : 2 rue Furth 87000 Limoges 05 55 30 18 53

sessadfrancislormier@lespep87.org

SESSAD RAPCEAL : HME 8 avenue Dominique Larrey 87042 Limoges Cedex 05 55 05 87 06

secretariatrapceal@gmail.com

Centre Expert Autisme : Hôpital le Cluzeau 2 avenue Martin Luther King 87000 Limoges

05 55 05 89 84 Secretariat.Centre.Expert.Autisme@chu-limoges.fr

Adultes :

MAS APAJH : 7 avenue François Mitterrand 87700 Aix sur Vienne 05 55 70 46 69

apajh.mas@apajh87.fr

L'Equipe Mobile pour Adultes avec TSA : 7 avenue François Mitterrand 87700 Aix sur Vienne

05 55 70 46 69 - 07 86 08 15 92 lemo@apajh87.fr

Enfants et adultes :

RAPCEAL et GEASA (Groupe d'Education Affective et Sexuelle pour personnes Autistes) :

HME 8 avenue Dominique Larrey 87042 Limoges Cedex 05 55 05 87 06

secretariatrapceal@gmail.com

Autisme Recours : 41 rue Ferdinand Buisson 87000 Limoges 05 87 31 00 10

accueil.autismerecours@serfalim.com

SERFA : 41 rue Ferdinand Buisson 87000 Limoges 05 55 01 72 19

accueil.serfa@serfalim.com

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT 19

Enfants :

IME de Puymaret : 34 rue Denis Papin 19360 Malemort sur Corrèze 05 55 92 17 66 imepuymaret@adapeicorreze.fr

IME la Peyrotte : rue des Peyrottes 19200 Ussel 05 55 72 21 70
ime.ussel@pep19.org

IME de Peyrelevade : Le Bourg 19290 Peyrelevade 05 55 94 72 66
ime.mas.peyrelevade@fondationjacqueschirac.fr

SESSAD : rue de l'Abbé l'Air 19000 Tulle 05 55 29 26 94
sessad.departemental@pep19.org

Enfants et adultes

RIPI ESI : 48 avenue Griffolet 19270 Ussac 05 44 40 64 00
ripi.brive.cs@fondationjacqueschirac.fr

Adultes :

MAS Hestia : Route de Beaune 19290 Saint Setiers 05 55 96 93 30
mas.setiers@fondationjacqueschirac.fr

MAS AGEF : Rue de la Solidarité 19240 Varetz 05 55 85 08 08
masagef@wanadoo.fr

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT 23

Enfants :

IME de Grancher : Grancher 23000 Guéret 05 55 52 10 23

ime.grancher@apajh23.com

IME de la Roseraie : Bridiers 23300 La Souterraine 05 55 63 92 12

ime.la.roseraie.23@wanadoo.fr

Enfants et adultes

RIPI ESI : 30 bis Jean Jaurès 23200 Aubusson 05 55 66 64 08

ripi.aubusson.psychologue@fondationjacqueschirac.fr

DISPOSITIFS SCOLAIRES HAUTE VIENNE

- **UEMA école maternelle Condorcet Roussillon :**
4 avenue du Roussillon
87000 Limoges
05 55 50 98 78
- **ULIS école élémentaire privé Louise de Marillac :**
8 bis rue Sainte Affre
87000 Limoges
05 55 79 43 44
- **ULIS école élémentaire Condorcet Roussillon :**
8 avenue du Roussillon
87000 Limoges
05 55 50 96 02
- **ULIS collège du Groupe Scolaire Charles de Foucauld :**
site Ozanam 29 rue des Argentiers
87000 Limoges
05 55 11 02 00
- **Dispositif d'autorégulation**
Ecole de Boisseuil

DISPOSITIFS SCOLAIRES CORRÈZE

- **UEMA école maternelle Roger Gouffaut**

Ecole maternelle Roger Gouffaut

1 rue Henri Aupert 19100 Brive 05 55 92 11 29 (IME Puymaret)

19100 Brive La gaillarde

- **Dispositif d'autorégulation**

Ecole de Saint Germain Les Vergnes

Le Bourg 19330 Saint Germain les Vergnes 06 03 13 08 78 –

05 55 92 17 66 (Adapei)

DISPOSITIFS SCOLAIRES CREUSE

- **UEMA école maternelle Assolant:**

maternelle Alfred Assolant 23000 Guéret

05 55 52 05 49

- **ULIS école élémentaire Groupe Scolaire Jean Macé**

avenue de la Rodde

23000 Guéret

2300105 55 52 05 04